NOTE TRANSVERSALE

LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE VIE DES RÉFUGIÉ-E-S SYRIEN-NE-S **AU LIBAN** AU REGARD DES CRISES DE 2020

Observatoire des Camps de Réfugié-e-s
Pôle Afrique du Nord et Moyen Orient

JAILLET Laure-Anne
Avril 2021

PHOTO ©: LAURE-ANNE JAILLET

NOTE TRANSVERSALE

INTRODUCTION

I/ ÉTAT DES LIEUX DES CONDITIONS DE VIE DES RÉFUGIÉ-E-S SYRIEN-NE-S AU LIBAN : UNE PRÉCARITÉ EXACERBÉE PAR LES CRISES SUCCESSIVES

II/ ENTRE EXPLOITATION ET CRISTALLISATION DES TENSIONS ENTRE COMMUNAUTÉS, FACTEURS D'UN SENTIMENT D'INSÉCURITÉ ACCRUE

III/ LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS L'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DES RÉFUGIÉ-E-S SYRIEN-NE-S AU LIBAN

CONCLUSION

SOURCES ET RÉFÉRENCES

PHOTO ©: LAURE-ANNE JAILLET

INTRODUCTION

La guerre civile syrienne qui a débuté en 2011, dans le contexte des printemps arabes, a des conséquences directes depuis désormais près d'une dizaine d'années sur son pays voisin; le Liban. En effet, l'ampleur du flux de réfugié-e-s Syrien-ne-s depuis le début de la révolution syrienne participe à la déstabilisation d'un pays déjà fragilisé. Le Liban est le pays qui depuis le début de la crise, héberge la plus importante densité de réfugié-e-s Syrien-ne-s par habitant au monde. Depuis le début du conflit et des combats armés en Syrie, la population syrienne a fui le territoire pour rejoindre le Liban du fait de la facilité à franchir la frontière, notamment dans le Nord du Liban, dans la région de la Bekaa. En effet, « le traité de fraternité, coopération et coordination conclu le 16 Septembre 1993 entre le Liban et la Syrie consacrait le rôle prépondérant de Damas et le principe de libre circulation entre les deux pays facilitant le travail des ressortissants Syriens »[1].

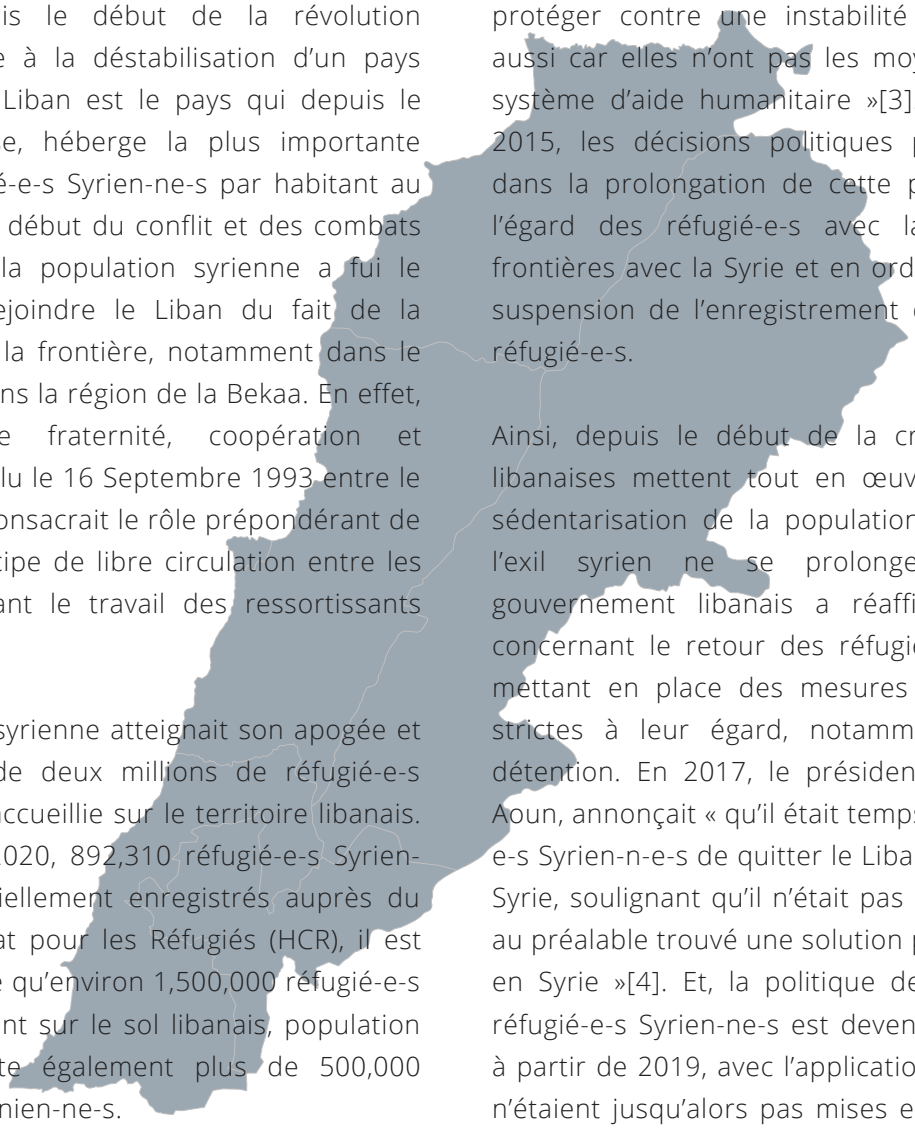

En 2012, la crise syrienne atteignait son apogée et une population de deux millions de réfugié-e-s Syrien-ne-s était accueillie sur le territoire libanais. Ainsi, si en Mai 2020, 892,310 réfugié-e-s Syrien-ne-s étaient officiellement enregistrés auprès du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR), il est néanmoins estimé qu'environ 1,500,000 réfugié-e-s Syrien-ne-s résident sur le sol libanais, population à laquelle s'ajoute également plus de 500,000 réfugié-e-s Palestinien-ne-s.

Face à l'ampleur du flux de réfugié-e-s, le gouvernement libanais a peu à peu durcit ses règles vis à vis des populations syriennes, notamment à partir de 2014 avec la mise en place de nouvelles régulations d'entrée et de séjour des Syrien-ne-s au Liban, et, qui restreignent fortement le passage d'un pays à l'autre.

Ainsi, aujourd'hui, « un visa d'entrée pour raisons humanitaires est obligatoire pour les Syriens »[2], notamment du fait que « les autorités libanaises se sont opposées à l'implantation de camps de réfugiés officiels, de peur de révoltes et pour se protéger contre une instabilité sécuritaire, mais aussi car elles n'ont pas les moyens de gérer un système d'aide humanitaire »[3]. Par la suite, en 2015, les décisions politiques prises s'ancraient dans la prolongation de cette politique stricte à l'égard des réfugié-e-s avec la fermeture des frontières avec la Syrie et en ordonnant au HCR la suspension de l'enregistrement de nouveau-elle-s réfugié-e-s.

Ainsi, depuis le début de la crise, les autorités libanaises mettent tout en œuvre pour éviter la sédentarisation de la population réfugiée et que l'exil syrien ne se prolonge. En 2017, le gouvernement libanais a réaffirmé sa position concernant le retour des réfugié-e-s en Syrie en mettant en place des mesures de plus en plus strictes à leur égard, notamment de mise en détention. En 2017, le président libanais, Michel Aoun, annonçait « qu'il était temps pour les réfugié-e-s Syrien-n-e-s de quitter le Liban et de rentrer en Syrie, soulignant qu'il n'était pas nécessaire d'avoir au préalable trouvé une solution politique à la crise en Syrie »[4]. Et, la politique de retour pour les réfugié-e-s Syrien-ne-s est devenue plus agressive à partir de 2019, avec l'application de mesures qui n'étaient jusqu'alors pas mises en oeuvre; comme la fermeture de magasins détenus par des Syrien-ne-s, la déportation de réfugié-e-s, ou encore la démolition de camps informels informels de réfugié-e-s dont les structures étaient devenues trop permanentes.

Au durcissement de ces mesures s'ajoute le fait que le Liban n'a pas ratifié la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugié-e-s, ni par la suite le Protocole de New-York de 1967. De ce fait, le Liban « ne reconnaît pas le statut de réfugié et donc le droit à la protection des réfugiés Syriens »[5]. La non ratification de ces textes de droit international prend racine dans l'expérience d'accueil des réfugié-e-s Palestinien-ne-s suite à leur exile en 1948, et du fait que le Liban ne souhaite pas revivre cette expérience et une implantation durable des réfugié-e-s Syrien-ne-s sur le territoire national. Ainsi, les réfugié-e-s Syrien-ne-s au Liban sont officiellement qualifié-e-s de personnes « temporairement déplacées » et non de « réfugiées ». En effet dans les textes officiels, le terme de « réfugié-e » n'apparait jamais et les terminologies suivantes sont employées afin de les désigner ; « Syrien-ne-s déplacé-e-s », « personnes déplacées de Syrie », ou encore « réfugié-e-s Palestinien-ne-s de Syrie ». De ce fait, la position du gouvernement libanais contribue à la limitation du statut juridique des Syrien-ne-s, et ils-elles ne disposent donc pas d'une protection particulière. Le gouvernement libanais a adopté une position très claire selon laquelle les « deux seules solutions durables pour les réfugié-e-s Syrien-ne-s sont le retour en Syrie et la réinstallation vers des pays-tiers »[6].

Ainsi, quand est-il du statut juridique des réfugié-e-s Syrien-ne-s au Liban ? Le Liban n'a pas adopté de législation spécifique quant au statut des réfugié-e-s. Et, leur statut est majoritairement déterminé par le Mémorandum of Understanding, signé avec le HCR en 2003. Ainsi, jusqu'en 2015, le HCR procédait à l'enregistrement des réfugié-e-s, ce qui leur permettait d'obtenir un permis de résidence temporaire, pour une durée d'un an, en attendant que le HCR trouve une solution durable.

Néanmoins, depuis 2015, les nouveau-elle-s réfugié-e-s qui continuent d'affluer depuis la Syrie, et se rendant au HCR ne « sont plus enregistrés, mais simplement inscrits ou référencés (« recorded »), mais sans être comptabilisés et sans recevoir de certificats HCR »[7]. Si officiellement, le gouvernement libanais continue « d'offrir des permis de résidence, les conditions d'obtention de ces permis sont tellement ardues et onéreuses que dans la pratique la plupart des réfugiés se retrouvent dans l'impossibilité de renouveler leurs permis ou d'en obtenir de nouveaux »[8]. Ainsi, cette politique participe à l'augmentation du nombre de Syrien-ne-s qui résident de manière illégale sur le territoire libanais. Tandis que ceux et celles disposant d'un certificat du HCR peuvent renouveler leur permis de résidence gratuitement, les réfugié-e-s qui en sont dépourvu-e-s doivent trouver un-e sponsor Libanais-e et s'acquitter d'une somme équivalente à environ 165€.

Un montant souvent difficilement réglable pour de nombreuses familles vivant sous le seuil de pauvreté et dépendant généralement des aides locales et internationales. D'autre part, du fait de l'absence de législation spécifique, les réfugié-e-s sont soumis-e-s à la même législation que les étranger-e-s dont le statut est réglementé par la loi intitulée "Law Regulating the Entry and Stay of Foreigners in Lebanon and their Exit from the Country". Cette loi du 10 juillet 1962, reconnaît l'entrée et le séjour illégal d'un-e étranger-e comme un crime passible d'emprisonnement. « En résulte, selon l'ONG Refugee Protection Watch que les trois-quarts des réfugiés Syriens qui vivent au Liban n'ont pas de résidence légale et vivent dans la peur d'être arrêtés par les forces de sécurité »[9].

De plus, concernant l'accès au marché de l'emploi, ce n'est qu'à partir de 2013, que le gouvernement a accepté que les Syrien-ne-s occupent des postes dans les domaines de la construction, de l'électricité ou de la vente, des domaines jusqu'alors réservés aux Libanais-e-s.

Néanmoins, l'absence de résidence légale rend la majorité des réfugié-e-s Syrien-ne-s d'autant plus exploitables par leur employeur, et se trouvent forcés d'accepter des conditions de travail difficiles et précaires.

À cette situation précaire déjà subit par ces populations « déplacées », s'ajoute le fait que le Liban traverse depuis fin 2019, une crise économique et financière sans précédent. L'une des causes de cette crise est l'effondrement du secteur financier, jusqu'alors moteur du pays, puisque le Liban a attiré pendant des années des capitaux étrangers et ayant une économie reposant majoritairement sur les banques. Néanmoins, ces investissements se sont progressivement essoufflés notamment du fait des tensions géopolitiques dans la région. Cette instabilité de la région a conduit à une crise de confiance, et les déficits des institutions publiques accumulés depuis des décennies ont quant à eux conduit à une dette publique désormais insoutenable. Face à cette crise, les banques libanaises ont restreint les retraits et les transferts en dollar, et la valeur de la livre libanaise est désormais au plus bas. Si le taux officiel reste inchangé, la valeur de la livre libanaise auparavant à un taux de change de 1500 livres pour un dollar, fluctue désormais entre 8000 et 10 000 livres sur le marché noir. La dévaluation de la livre libanaise a donc fait exploser les prix des produits de base, dont 80% sont des produits importés. La seconde conséquence de cette crise est une perte du pouvoir d'achat et un appauvrissement considérable de la population. La dévaluation de la livre libanaise a donc fait exploser les prix des produits de base, dont 80% sont des produits importés. La seconde conséquence de cette crise est une perte du pouvoir d'achat et un appauvrissement considérable de la population. Ainsi, selon la Banque Mondiale, en Avril 2020, 50% de la population libanaise vivait sous le seuil de pauvreté, et plus de 20% sous le seuil d'extrême pauvreté.

Le Liban est également secoué par une crise politique et sociale, puisque depuis Octobre 2019, les Libanais-e-s manifestent leur rejet de la classe politique dirigeante jugée inefficace et corrompue. L'économiste Jad Chaaban dénonce en effet les liens étriqués entre les milieux d'affaires et la classe politique dirigeante, ainsi que la forte corruption de ces dernier-e-s. Si le Fond Monétaire International (FMI) a posé une condition : la mise en place de réformes structurelles et institutionnelles « pour assainir le système financier et politique »[10], la classe politique s'accroche au système en place.

De plus, la pandémie de COVID-19, qui a ébranlé l'économie mondiale, a encore aggravé la situation. Si la pandémie avait un temps arrêter net les mobilisations et les manifestations dans le centre de Beyrouth et d'autres villes du pays, la double explosion du port de Beyrouth le 4 Août 2020, a amené les Libanais-e-s à massivement redescendre dans la rue afin de demander le départ de l'ensemble de la classe politique. Le président Michel Aoun refusant de quitter le pouvoir, les protestations ont néanmoins conduit à la démission du Premier ministre le 10 Août 2020. Le Liban se trouve dans une impasse, et les discussions piétinent, faisant de la population et notamment les franges les plus vulnérables, les victimes les plus directes de cette crise d'une ampleur jamais connue.

Ainsi, dans quelles mesures les conditions de vie des réfugié-e-s Syrien-ne-s au Liban se sont détériorées depuis le début de la crise économique, politique, sociale et sanitaire ? Et, comment la crise du COVID-19 a eu un impact particulier sur les conditions de vie des réfugié-e-s Syrien-ne-s dans les camps ?

I/ ÉTAT DES LIEUX DES CONDITIONS DE VIE DES RÉFUGIÉ-E-S SYRIEN-NE-S AU LIBAN : UNE PRÉCARITÉ EXACERBÉE PAR LES CRISES SUCCESSIVES

Se loger et se nourrir, la nécessité de répondre à des besoins vitaux

À l'aube de la dixième année consécutive de conflit en Syrie, une situation qui semblait être provisoire pour les réfugié-e-s Syrien-ne-s ayant afflué et s'étant installé-e-s sur le sol libanais, est désormais devenue durable, et semble d'autant plus se détériorer depuis le début de la crise économique, politique et sociale que traverse le Liban depuis le mois d'Octobre 2019. En effet, dès le début de la guerre en Syrie, les réfugié-e-s qui ont fui le pays, se sont installé-e-s de manière disséminée et selon des modalités différentes au Liban. De ce fait, « les plus aisés ont loué des appartements et les autres se sont répartis entre logements de fortune (habitations en ruine ou en cours de construction, immeubles désaffectés, abris précaires malpropres et insalubres, dans des garages, des entrepôts...) et les camps informels érigés sur des terres agricoles »[11]. Le rapport évaluant la vulnérabilité des réfugié-e-s Syrien-ne-s au Liban (VASYR) [12], élaboré notamment par le HCR, l'UNICEF, le Programme Alimentaire mondiale (PAM), réparti ces types de logements respectivement en trois catégories : les logements résidentiels, les logements non-résidentiels et enfin les logements non-permanents. Ce rapport évalue à 67% la population réfugiée vivant dans des logements dits résidentiels, 12% dans des logements non-résidentiels, et 21% dans des logements non-permanents c'est à dire dans les camps plus ou moins officiels disséminés sur le territoire libanais[13]. Parmi les réfugié-e-s vivant dans les camps, 55% se situent dans la région de Baalkbek, au Nord Est du Liban, à la frontière syrienne, et 44% dans la plaine de la Bekaa, également située proche de la frontière syrienne. En effet, les réfugié-e-s Syrien-ne-s au sein des camps semblent être les plus vulnérables face à la crise qui sévit au Liban. Si le coût moyen d'un loyer à l'échelle nationale est resté stable par rapport à 2019, les loyers des logements non-permanents et non-résidentiels ont respectivement augmenté de 25% et 22% entre 2019 et 2020[14].

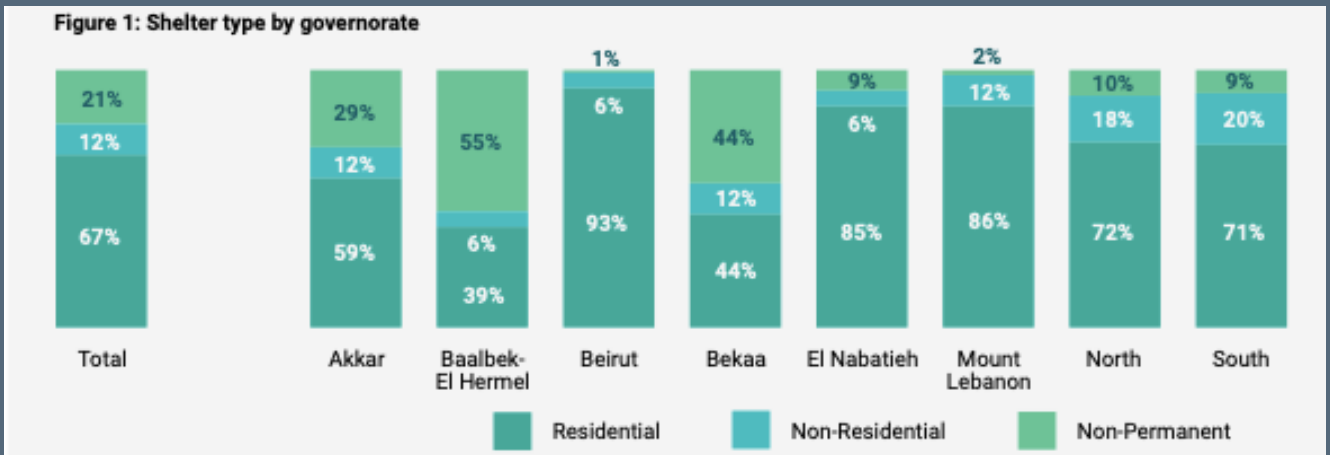

SOURCE : UNHCR, UNICEF, WFP, « Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon (VASYR) », 2020 p.43

En outre, le montant du loyer représente le facteur décisif du type de logement choisi par les réfugié-e-s, et la proximité avec la famille étant le second facteur de décision pour les réfugié-e-s vivant dans les camps. Le loyer est également le facteur majeur de mouvement, puisque 5% des ménages vivent sous la menace de l'éviction, ou sous une note d'éviction[15].

Néanmoins, tous types de logements confondus, 9 foyers du 10 vivaient en dessous du panier de dépenses minimum (MEB)[16], c'est-à-dire en dessous de 210,45€[17] par personne et par mois. Parmi les réfugié-e-s vivant dans les camps, 95% vivaient en dessous du panier de dépenses minimum de survie (SMEB), tandis que pour les deux autres types de logements, 87% de la population vit dans l'extrême pauvreté[18]. Si « déjà avant l'épidémie de coronavirus, la moitié des familles de réfugiés syriens survivaient avec moins de 2,9 dollars par personne et par jour »[19], les conditions de vulnérabilité semblent néanmoins particulièrement s'accumuler pour les réfugié-e-s vivant au sein des camps, notamment de la région de Baalbek et de la Bekaa.

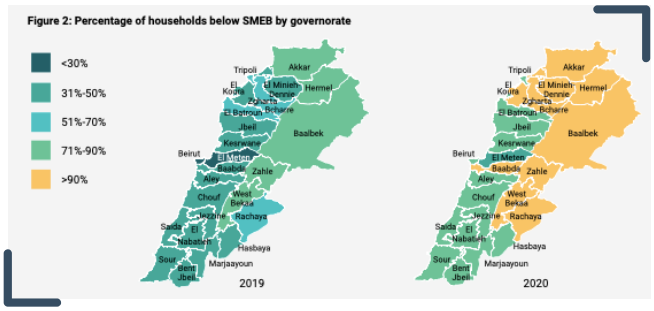

SOURCE : UNHCR, UNICEF, WFP, « Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon (VASYR) », 2020 p.82

Finalement, quelles sont les conditions de vie dans ces logements de fortune pour les réfugié-e-s Syrien-ne-s ? Selon le VASYR 2020, deux éléments sont prépondérants quant aux conditions de vie des réfugié-e-s au Liban : l'insalubrité d'une part, et la surpopulation des logements d'autre part.

Ainsi en 2020, plus de la moitié des ménages réfugiés syriens, précisément 58%, vivent dans des abris surpeuplés, dans des conditions inférieures aux normes internationales et/ou dans des abris menaçant de s'effondrer. Les régions ayant la plus grande proportion de ménages vivant dans ces conditions étant une fois encore celle de Baalbek au Nord du Liban et de la plaine de la Bekaa. En effet, toute la population réfugiée encampée est considérée comme vivant dans des conditions d'insalubrité et de dangerosité importante, les exposant notamment à des risques plus importants d'incendies par exemple ou de faire face à des conditions météorologiques extrêmes.
À cela s'ajoute le fait que 29% des ménages continuent de vivre dans des foyers surpeuplés, c'est-à-dire des foyers définis comme ayant moins de 4,5m2 par personne. La surpopulation est encore une fois plus commune pour les réfugié-e-s dans les camps (38,5%), et les logements non-résidentiels (35%) que pour les logements résidentiels (25%)[20].

Pourtant, « quelque soit la durée de leur séjour, les réfugié-e-s mettent en place des pratiques qui visent à tenter de recréer un espace à soi, même si cet espace est composé d'une tente insalubre ou d'un abri rudimentaire. Cet effort est décuplé par la conviction de plus en plus vive chez ces réfugié-e-s que l'installation risque de perdurer »[21]. Au travers cette stratégie d'adaptation, et de ces interventions symboliques en tentant de personnaliser, et de redonner du cachet à des lieux de vie néanmoins exiguës, les réfugié-e-s Syrien-ne-s s'approprient l'espace qui leur est alloué afin de faire naître un sentiment de stabilité, d'intimité et afin de faire renaître un semblant de foyer.

Aux conditions de logements insalubres, et dangereuses, s'ajoute l'insécurité alimentaire à laquelle sont confrontés les réfugié-e-s Syrien-ne-s depuis leur arrivée sur le territoire libanais et, accentuée par la crise politique et économique et notamment la chute du cours de la livre libanaise.

En effet, selon le Comité de sécurité alimentaire mondiale, la sécurité alimentaire « existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active »[22]. Ainsi, le rapport évaluant la vulnérabilité des réfugié-e-s Syrien-ne-s au Liban (VASYR) se base notamment sur la quantité de nourriture consommée au sein des ménages afin d'évaluer leur situation.

La quantité de nourriture consommée est calculée selon le nombre de repas par jour, la qualité des aliments et enfin la diversité des aliments. De ce fait, si le VASYR 2019 estimait à plus d'un tiers le nombre de réfugié-e-s Syrien-ne-s en situation d'insécurité alimentaire modérée à sévère, la condition alimentaire des réfugié-e-s s'était néanmoins améliorée par rapport à 2018. En effet, la diversité des aliments consommés avait augmenté; avec près de 75% des ménages consommant 9 groupes alimentaires ou plus par semaine contre 70% en 2018[23].

Également, le nombre de repas consommés par jour était resté stable à l'échelle nationale. Ainsi, en moyenne, 2,2 repas par jour et par foyer étaient consommés, bien que variant à l'échelle des différentes régions, avec un nombre de repas consommés le plus faible dans la région du Mont-Liban et à Beyrouth correspondant à seulement 2 par jour. Quant aux ménages en insécurité alimentaire sévère, c'est à dire faisant face à un déficit alimentaire sévère, ils se voient dans l'obligation de mettre en place des « stratégies d'adaptation négatives souvent irréversibles pour se nourrir »[24].

La crise économique et sanitaire a rendu la population réfugiée d'autant plus vulnérable et a obligé un grand nombre de foyers à réduire leur consommation alimentaire.

La crise économique est venue effacer les progrès atteints au cours des années précédentes. En effet, selon le VASYR 2020, la consommation alimentaire des réfugié-e-s Syrien-ne-s s'est considérablement détériorée et l'insécurité alimentaire a globalement augmenté sur tout le territoire libanais. La moitié des réfugié-e-s sont désormais en situation d'insécurité alimentaire. Le pourcentage de foyers en situation d'insécurité alimentaire a augmenté de 20% en un an, ceci concernant désormais 49% de la population réfugiée totale. Le nombre de repas par jour a également largement diminué, passant à seulement 1,9 repas par jour en moyenne pour les adultes et à 2,5 repas par jour pour les enfants. Cette diminution du nombre de repas par jour est observée sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans le Sud du pays et la région d'Akkar. Les ménages ont majoritairement recours à la réduction des portions alimentaires et 65% des ménages ont réduit le nombre de repas consommés par jour. La diversité alimentaire a drastiquement diminué avec une chute du nombre de ménage consommant 9 groupes alimentaire ou plus; passant de 74% en 2019 à 44% en 2020[25].

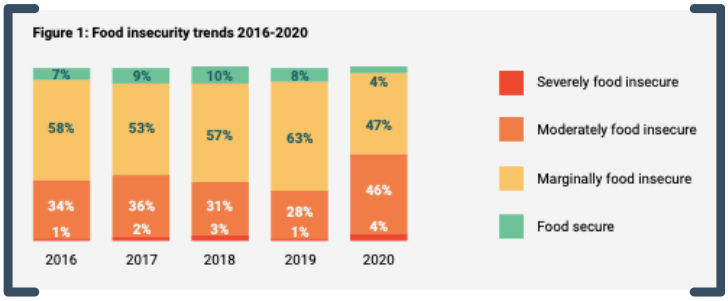

SOURCE : UNHCR, UNICEF, WFP, « Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon (VASYR) », 2020 p.114

Finalement, il est important de noter que les ménages dirigés par des femmes sont plus propices à l'insécurité alimentaire que ceux dirigés par les hommes; 55% contre 48%. De plus, une proportion beaucoup plus large de foyers dirigés par des femmes sont amenés à utiliser des stratégies d'adaptation, 68%, contre seulement 13% des foyers dirigés par des hommes. Et, 7% des ménages rapportent restreindre la consommation alimentaire d'une femme spécifiquement.

Une précarité exacerbée par la pandémie de COVID-19 ; vulnérabilité économique et sanitaire

L'ampleur de la crise des réfugié-e-s Syrien-ne-s au Liban, a provoqué dès le début de celle-ci, la mise en œuvre de projets de la part de nombreuses ONG locales ainsi que l'arrivée d'aides internationales plurielles. Certaines formes d'aides prennent l'allure « d'un versement en numéraire et d'apports en nature »[26].

En 2013, le montant de l'aide internationale transitant par les Nations unies s'élevait à plus d'un milliard de dollars. Néanmoins, depuis 2015, la communauté internationale ne fournit plus de fonds suffisants pour aider les réfugié-e-s. En effet, en 2015, les Nations Unies n'avaient reçu que 57% des fonds demandés pour venir en aide aux réfugié-e-s au Liban. La crise ne s'atténue pas, mais les financements quant à eux semblent s'amoindrir, et cette pénurie de fonds provoque la réduction des aides financières mensuelles allouées aux réfugié-e-s Syrien-ne-s, servant majoritairement à l'achat de nourriture.

Et, le nombre de familles bénéficiaires de ces aides financières a également diminué. En 2020 également, les organisations humanitaires au Liban, n'ont reçu que 50% des fonds nécessaires à la mise en œuvre des activités et des programmes d'aide. Ceci a notamment participé au durcissement des critères d'éligibilités aux aides. Et, cela nécessite que les réfugié-e-s aient la capacité de « démontrer sa situation de besoin auprès des institutions chargées de ces aides »[27]. La crise mondiale du COVID-19 n'est pas sans conséquence également, avec une réduction des programmes de coopération internationale à l'échelle mondiale.

En effet, les réfugié-e-s toujours bénéficiaires d'aides financières, se voient verser les aides en livre libanaise, ce qui participe à accroître la vulnérabilité des familles du fait de l'inflation record atteinte dans le pays. Ainsi, désormais près de 89% des réfugié-e-s Syrien-ne-s vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté contre 55% en 2019.

Figure 4: Debt category 2019-2020

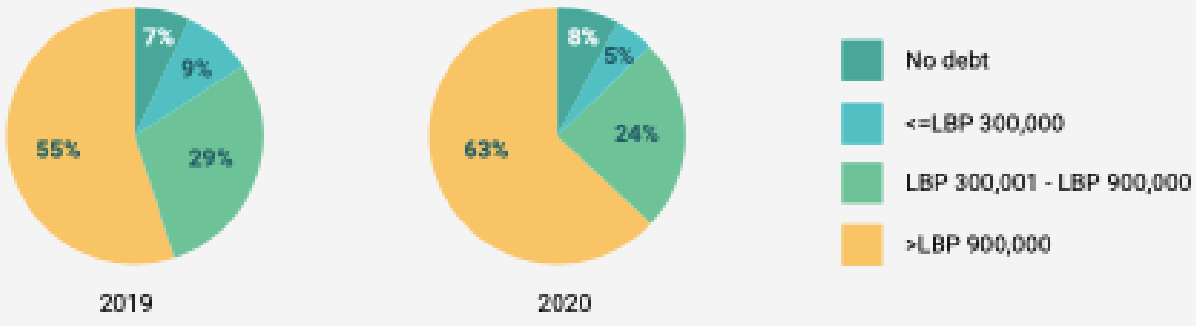

SOURCE : UNHCR, UNICEF, WFP, « Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon (VASYR) », 2020 p.83

Et, le pourcentage de foyers endettés a augmenté de 10% par rapport à 2019. Ainsi le pourcentage des ménages ayant une dette supérieure à 490€ (en valeur locale 900.000 livres libanaises) est passé de 55% à 63% en un an. Les deux raisons principales poussant les réfugié-e-s à s'endetter étant l'achat de denrées alimentaires et le second poste de d'endettement étant afin payer le loyer. Ce qui exacerbe par conséquent la dépendance des réfugié-e-s Syrien-ne-s. Enfin l'endettement pour payer des médicaments et des soins de santé se classent respectivement en troisième et quatrième positions[28].

En effet, la pandémie mondiale a également eu un impact important sur la population réfugiée syrienne au Liban. Selon le VASYR 2020, bien que 68% des ménages rapportaient avoir eu accès à des informations concernant le COVID-19, notamment sur les mesures de prévention, les symptômes et les lieux de prises en charge, seulement 51% d'entre eux savaient réellement où se rendre dans le cas où un-e membre du foyer était suspecté-e d'avoir contracté le virus. Selon un rapport de l'ONG Human Rights Watch datant d'avril 2020, le gouvernement libanais n'avait pas clairement énoncé aux réfugié-e-s Syrien-ne-s qu'ils-elles pouvaient tout de même bénéficier d'une assistance médicale en cas de présentation de symptômes du COVID-19 et surtout même s'ils-elles ne disposaient pas de documents de résidence légal.

Dans le cadre d'une discussion de groupe, conduite en Mars 2020, avec des réfugié-e-s de la région de la Bekaa et de Tripoli, l'ONG Oxfam observait également que les connaissances des communautés réfugiées dans ces régions sur le virus, sur la manière dont il se transmet et sur les mesures de préventions, étaient minimales[29]. Également, le coût que pourrait induire un traitement dans le cadre du COVID-19 est une préoccupation majeure des réfugié-e-s, apparu lors de ce groupe de discussion. À cela s'ajoute la peur de la part des réfugié-e-s de subir des discriminations et une stigmatisation supplémentaire s'ils venaient à contracter le virus[30]. Les personnes concernées citent également la peur comme facteur majeur de dissuasion pour accéder à des soins médicaux, même en cas de présentation de symptômes[31].

Sur fond d'enjeu politique, le ministre de la santé a énoncé que la responsabilité de la santé des réfugié-e-s Syrien-ne-s devait être partagée à la fois par le gouvernement et les agences des Nations Unies, accusant ces dernières de ne pas être assez réactive face à la crise du COVID-19.

Selon une récente étude du Conseil Norvégien pour les réfugié-e-s, 81% d'entre eux ne savaient pas qu'ils-elles devaient immédiatement appeler le numéro public du ministère de la santé, en cas de symptômes du virus où s'ils-elles souhaitaient rapporter un cas suspecté[32]. La promiscuité induite par les conditions de vie, notamment dans les camps de réfugié-e-s et les logements surpeuplés ne permettent également pas aux réfugié-e-s l'application des gestes barrières contre le COVID-19.

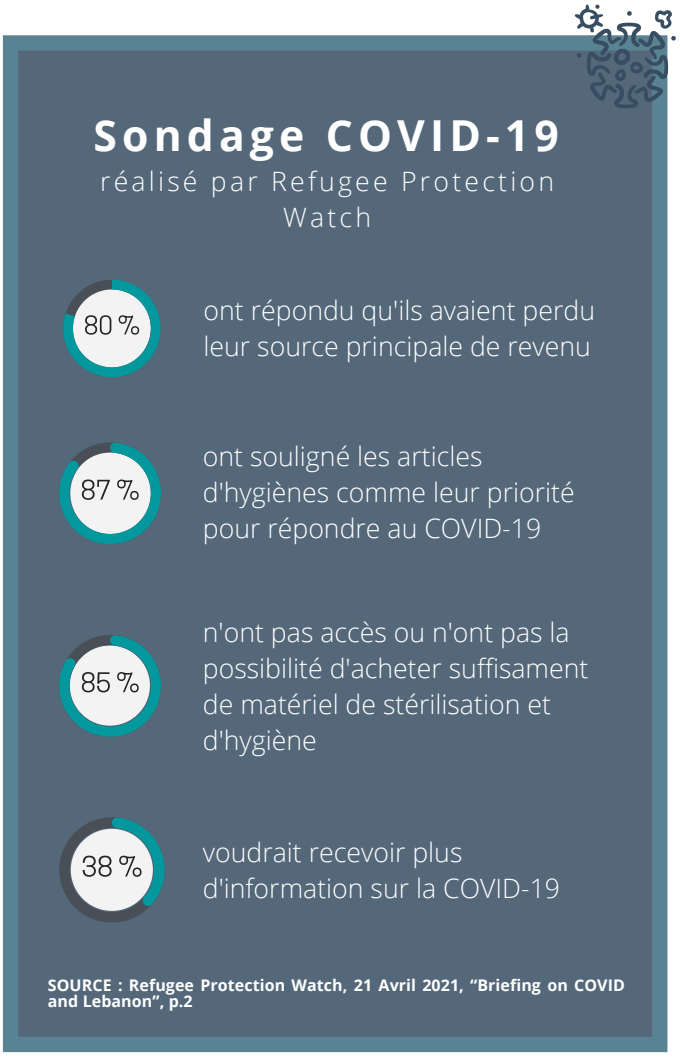

ENTRE EXPLOITATION ET CRISTALLISATION DES TENSIONS ENTRE COMMUNAUTÉS, FACTEURS D'UN SENTIMENT D'INSÉCURITÉ ACCRUE

Effondrement du marché de l'emploi et compétition exacerbent les tensions entre population locale et réfugié-e-s

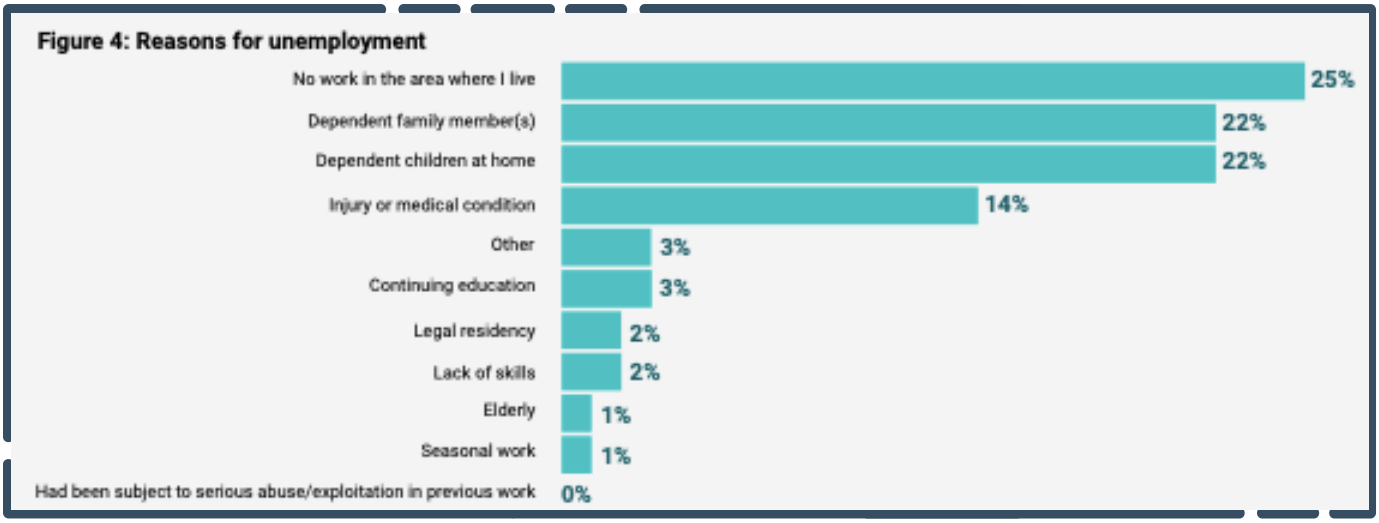

SOURCE : UNHCR, UNICEF, WFP, « Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon (VASYR) », 2020 p.37

La tourmente économique que traverse le Liban a provoqué l'effondrement du marché de l'emploi, faisant basculer une large partie de la population libanaise sous le seuil de pauvreté. Cette situation s'est d'autant plus détériorée avec l'imposition par le gouvernement, dans l'objectif de contenir la propagation du virus, de deux confinements strictes l'un en Mars 2020 et l'autre en Janvier 2021. Ceci a mis un coup d'arrêt à une économie déjà suffocante et provoqué la perte de milliers d'emplois aussi bien pour les Libanais-e-s que pour les réfugié-e-s Syrien-ne-s.

Ainsi selon le VASYR 2020, le secteur de la construction a été négativement impacté par la crise économique et le COVID-19, du fait des confinements et de l'explosion des prix des produits importés. Si auparavant, la construction était le premier secteur d'emploi des réfugié-e-s Syrien-ne-s, il est désormais dépassé par le secteur agricole. L'engagement agricole a doublé en un an, notamment du fait de la difficulté d'accès aux produits alimentaires de base et du prix désormais mirobolant des produits importés. Le taux de chômage reste néanmoins élevé et en augmentation considérable par rapport à l'année précédente, concernant 39% de la population réfugiée. En effet, l'absence de travail dans la région d'habitat est désormais la raison principale de chômage tandis qu'auparavant, la raison majeure était du fait d'avoir un membre de la famille ou des enfants à charge.

Le chômage touche durement à la fois populations réfugiées et libanaises, et si les Libanais-e-s avaient dans un premier temps accueilli les réfugié-e-s Syrien-ne-s dans un élan de solidarité, les tensions semblent désormais s'accentuer entre les deux communautés. Ainsi, le VASYR 2020 souligne que la compétition pour les emplois est le premier facteur de tension entre réfugié-e-s et communautés d'accueil. La crise économique et sanitaire cristallise des tensions sociales déjà marginalement préexistantes et conduit à des épi-

-sodes de violences dans certaines régions particulièrement touchées par la crise, et renforce le discours xénophobe de certaines personnalités politiques.

En effet, depuis 2019, le gouvernement libanais n'a pas hésité à durcir sa politique afin d'éviter l'implantation de manière durable des réfugié-e-s Syrien-ne-s, et encourageant même un retour vers la Syrie. Le gouvernement n'a pas hésité à mettre en oeuvre des lois jusqu'alors non appliquées comme la fermeture de magasins détenus par des syrien-ne-s ou employant des Syrien-ne-s, ou encore la « démolition dans les camps de réfugié-e-s de toute structure trop permanente »[33]. Cette position se retrouvait de manière vindicative dans le discours de l'ancien Ministre des affaires étrangère, Gebran Bassil qui prononçait les paroles suivantes au sujet de la présence des réfugié-e-s Syrien-ne-s sur le territoire libanais : « les Libanais possèdent vis-à-vis d'eux une supériorité génétique »[34] et « qu'il est naturel que nous défendions la main d'œuvre libanaise avant tout autre. Les Libanais avant tout »[35]. Bien que ces propos tenus par l'ex-ministre des affaires étrangères n'aient pas fait l'unanimité au sein de la classe politique et de la société civile, il existe tout de même un ressentiment au sein de la population libanaise envers les réfugié-e-s Syrien-ne-s.

En outre, une partie de la population libanaise pointe du doigt les réfugié-e-s Syrien-ne-s comme étant la cause des dysfonctionnement des infrastructures libanaises, les accusant de voler leurs emplois et d'être responsable de l'augmentation du taux de criminalité. Les réfugié-e-s représentent en effet, une main d'œuvre à bas coûts facilement exploitable pour des emplois peu qualifiés. Ainsi, les Syrien-ne-s sont régulièrement décrit-e-s comme des parasites, profitant du système de santé, éducatif et autres infrastructures sociales, alors qu'ils-elles bénéficient des aides alimentaires et financières fournies par les diverses organisations locales et internationales, alors que de nombreu-se Libanais-e-s dans des situations très précaires n'y ont pas accès. Un grand nombre de Libanais-e-s se sentent donc oublié-e-s par les organisations internationales et pensent que les réfugié-e-s sont un poids économique pour le pays, comme en témoigne un jeune homme âgé de 22 ans dans un article du journal national L'orient le Jour : « Je suis contre l'accueil de réfugiés Syriens. Ils aggravent la situation économique. En plus, ils sont privilégiés car ce sont eux qui reçoivent le plus d'aides, et ils sont les seuls à avoir accès à des dollars frais. Ce n'est pas logique »[36].

Cela a donc conduit à une montée des tensions entre les communautés et à la multiplication des actes de violence dans différentes régions du pays ces derniers mois. A la fin du mois de novembre 2020, un réfugié Syrien a tué un libanais dans la ville de Bcharré au Nord du Liban. Cet épisode de violence a conduit le maire de la ville, soutenu par les habitant-e-s, a appeler à l'expulsion des 270 familles de réfugié-e-s présentes dans la ville. Cet appel du maire a participé à inciter à des menaces et des actes de représailles à l'encontre des réfugié-e-s, comme l'incendie de plusieurs domiciles de réfugié-e-s Syrien-ne-s. En décembre 2020, un camp informel a Bhannine-Minié, au Liban-Nord a été incendié, suite à une altercation entre un groupe de Libanais-e-s et de Syrien-ne-s, conduisant les 75 familles du camp à devoir trouver refuge ailleurs[37].

Les épisodes de violences, bien que rares, tendent à voir leur fréquence augmenter, du fait de l'atmosphère de tension et de frustration sociale qui règne dans tout le pays. Les réfugié-e-s font face aujourd'hui à une situation délicate et vivent dans un environnement hostile qui limite la mise en sécurité de ces populations, sans pour autant voir un espoir de retour en Syrie se dessiner. Ainsi, 79% des réfugié-e-s Syrien-ne-s ne se sentent pas en sécurité au Liban[38].

Une immobilité forcée par un statut légal précaire et la mise en place de mesures discriminatoires

Selon le VASYR 2020, seulement 20% des réfugié-e-s Syrien-ne-s, de plus de 15 ans, déclaraient posséder un statut de résidence légale, et le Conseil Norvégien pour les Réfugié-e-s estimait en 2018 que 76% des réfugié-e-s présents sur le sol libanais n'avaient ni résidence légale, ni document d'identification[39]. En effet, seulement 11% des foyers recensés rapportaient que tous les membres du foyer détenaient une résidence légale, et 30% avait au moins un membre du foyer détenant la résidence légale. La difficulté pour les réfugié-e-s Syrien-ne-s d'obtenir ces documents complique largement la possibilité d'accès aux services primaires d'éducation, de santé et d'emploi.

Cela restreint également leur liberté de mouvements car du fait de leur statut illégal, les réfugié-e-s se retrouvent à la merci d'arrestations et de détentions arbitraires. Ce qui conduit à un abus de la part des forces de l'ordre, à une exploitation financière ou physique, et à des abus de violence envers la population réfugiée. En effet, l'absence de résidence légale « rend les réfugié-e-s Syrien-n-e-s plus facilement exploitables par leurs employeur-euses qui les forcent à accepter des conditions de travail difficiles »[40]. Les strictes mesures mises en place par le gouvernement libanais, assujettis donc la majorité des réfugié-e-s Syrien-ne-s à des conditions de vie très précaires, et au risque quotidien d'être exploité-e-s, ou contrôlé-e-s et arrêté-e-s. « La mobilité est ainsi circonscrite et délimitée pour éviter la stigmatisation sociale, d'être détecté et arrêté à cause d'un permis de séjour qui n'est plus valide »[41], et ceci contribue aussi à l'augmentation de l'adoption de stratégies d'adaptation négatives telles que « le travail des enfants, la mendicité, le vol mais surtout le mariage de très jeunes filles »[42].

En effet, selon Human Rights Watch, les restrictions d'accès au marché du travail pour les réfugié-e-s Syrien-ne-s ont conduit à une augmentation du travail des enfants[43], car indispensable à la survie des ménages. De plus, la crise économique a amplifié ce phénomène, et le pourcentage d'enfant âgé entre 5 et 17 ans qui travaillent a pratiquement doublé entre 2019 et 2020, passant de 2,6% à 4,4%. Dans ce cadre, les garçons sont plus nombreux à travailler que les filles. L'environnement de travail auquel sont confrontés les enfants est également dangereux, ne leur assurant souvent aucune protection. Et, si les garçons travaillent surtout dans les garages, les restaurants, la collecte d'ordures, et les filles dans des magasins d'habits, de coiffure, ou supermarché, ils-elles sont aussi énormément sujet à des activité de mendicité, de lavage de pare-brise et parfois mêmes des activités illicites ou la prostitution.

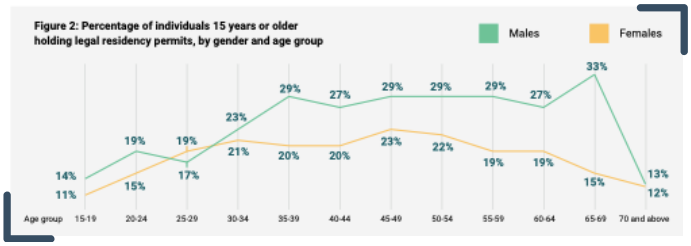

SOURCE : UNHCR, UNICEF, WFP, « Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon (VASYR) », 2020 p.32

La mobilité des réfugié-e-s Syrien-ne-s déjà restreinte du fait de l'absence de résidence légale, la situation extraordinaire de la crise sanitaire a conduit de nombreuses provinces à adopter davantage de mesures discriminatoires envers les réfugié-e-s Syrien-ne-s présent-e-s dans ces municipalités. Ainsi, au début du mois de Mars 2020, au moins 8 municipalités, citant l'inquiétude du COVID-19, ont mis en place des couvre-feux restreignant drastiquement les mouvements des réfugié-e-s Syrien-ne-s à certains moments de la journée. Ces municipalités ont mis en place ces mesures avant même les annonces officielles du gouvernement, et allant au-delà même des restrictions imposées à la population suite aux annonces officielles.

Par exemple, à Brital dans la région de Baalbek, la municipalité a annoncé afin de prévenir l'aggravation de la propagation du virus, que les réfugié-e-s Syrien-ne-s étaient seulement autorisé-e-s à se déplacer entre 9h du matin et 13h de l'après midi, et uniquement autorisé-e-s à réaliser des déplacements dits « nécessaires », comme se rendre à une pharmacie ou aller au supermarché.
Dans la même mesure, la municipalité de Kfarhabou, dans le nord du Liban, a mis en place en Mars 2020 un couvre-feu exclusivement pour les réfugié-e-s Syrien-ne-s entre 15h de l'après midi et 7h du matin. Ou encore, la municipalité de Darbaashtar a interdit aux réfugié-e-s Syrien-ne-s de sortir ou de recevoir des visiteur-trice-s, sans exceptions possibles.

Enfin, dans la vallée de la Bekaa, où vivent près d'un tiers des réfugié-e-s Syrien-ne-s, au moins 18 municipalités ont mis en place des mesures restrictives autres qu'un couvre feu ne ciblant que les réfugié-e-s de la région. A Bar Elias, par exemple, un représentant de camp devait être désigné pour effectuer les tâches de première nécessité et référer ses mouvements à la municipalité[44]. Enfin, dans certains cas, les réfugié-e-s étaient également menacé-e-s de se voir confisquer leur document d'identité dans le cas d'une infraction des mesures mises en place[45].

CAMP DE RÉFUGIÉ-E-S SYRIEN-NE-S À AARSAL, LIBAN

PHOTO ©: LAURE-ANNE JAILLET

LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS L'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DES RÉFUGIÉ-E-S SYRIEN-NE-S AU LIBAN

Les femmes et jeunes filles, une population plus vulnérable

Les principales conclusions du VASYR 2020 concernant le genre semble démontrer une réduction de l'écart de vulnérabilité entre les ménages dirigés par les femmes[46] et les ménages dirigés par les hommes. Mais il est important de souligner que cette réduction n'est pas le résultat d'une amélioration des conditions de vie pour les femmes réfugiées Syriennes mais d'une détérioration globale du fait de la crise plurielle qui frappe le Liban depuis deux ans.

De plus, il est important de noter que dans de nombreuses communautés syriennes au Liban, les femmes ne sont généralement pas considérées comme cheffe de foyer, mise à part lorsqu'aucun homme adulte ne vit de manière permanente au sein du foyer. Il existe au sein de la communauté syrienne une culture patriarcale encore très prégnante, bien que parfois la contribution économique de la femme soit identique voire supérieure à celle d'un homme adulte au sein d'un même foyer. Ainsi, les femmes représentent 50,5% de la population réfugiée syrienne au Liban[47], plus particulièrement dans les régions de Baalbek et de la Bekaa. Et, 28% des foyers dont la cheffe est une femme sont veuves[48].

Néanmoins, les femmes et filles réfugiées Syriennes, toutes origines sociales confondues, continuent de faire face à des inégalités systémiques de genre. Ceci se manifeste au travers d'un moindre accès aux ressources, services et opportunités du quotidien, et fait également face à un plus grand risque de violence, d'abus et d'exploi-tation (aspect qui sera développé par la suite en partie III.B).

Par ailleurs, il est aussi important de noter que les femmes et jeunes filles réfugiées Syriennes ne représentent pas un groupe homogène, et les facteurs identitaires tel que le statut socio-économique, l'âge, le lieu de résidence, l'orientation sexuelle ou encore les capacités physiques sont à prendre en compte dans la mesure où ces facteurs peuvent influencer les inégalités et la disparité entre les sexes[49]. Pourtant, plus de trois quart (79%) des réfugiées Syriennes au Liban ont déclaré être incapables de répondre à leurs besoins élémentaires, celui de leur ménage, ou les deux. Et, les ménages dirigés par les femmes, ont tendance à être plus vulnérables quant aux questions liées aux moyens de subsistance, aux revenus, à la sécurité alimentaire et à la violence, mais que dans le même temps, les femmes de ces ménages avaient également tendance à déclarer avoir plus de liberté que les femmes dans les ménages dirigés par un homme[50].

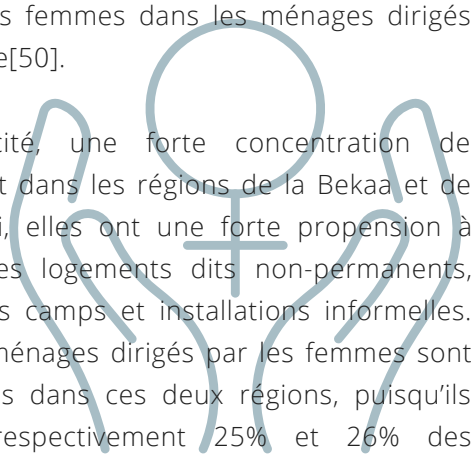

Comme précité, une forte concentration de femmes vivent dans les régions de la Bekaa et de Baalbek. Ainsi, elles ont une forte propension à vivre dans des logements dits non-permanents, c'est-à-dire les camps et installations informelles. En effet, les ménages dirigés par les femmes sont surreprésentés dans ces deux régions, puisqu'ils constituent respectivement 25% et 26% des ménages, comparé à une moyenne nationale de 19% de foyers dirigés par une femme et comparé au faible pourcentage de la ville de Beyrouth (7%) [51].

D'autre part, si de manière générale l'accès à l'emploi est compliqué pour les réfugié-e-s Syrien-ne-s du fait des restrictions gouvernementales et de la situation économique actuelle, le taux de chômage reste plus élevé chez les femmes que chez les hommes. En effet, selon UN WOMEN, seulement 1% des femmes réfugiées Syriennes étaient en possession d'un permis de travail[52]. Et seulement 12% des femmes syriennes font partie de la force de travail contre 65% des hommes. Ces chiffres sont restés identiques depuis 2017.

Cette vulnérabilité économique participe à l'insécurité alimentaire à laquelle sont confrontées les réfugiées Syriennes. En outre, les foyers dirigés par une femme étaient légèrement plus en insécurité alimentaire que ceux dirigés par un homme, et une proportion beaucoup plus élevée des foyers dirigés par une femme (68%) que ceux dirigés par un homme, utilisaient des stratégies d'adaptation dit du niveau de crise ou de niveau d'urgence(53). Enfin, la moitié des foyers dirigés par une femme (50%) avait du emprunter de la nourriture ou compter sur l'aide d'ami-e-s au cours des 7 derniers jours.

Finalement, en terme d'accès à la résidence légale, les taux ont continué de chuter au cours de ces dernières années et plus particulièrement pour les femmes. Les femmes réfugiées Syriennes, tout âge confondu, sont moins susceptibles d'avoir accès à la résidence légale que les hommes, 23% pour les hommes contre seulement 18%[54] pour les femmes. Néanmoins, les femmes sont plus sujettes à obtenir une résidence légale sous la forme d'une certification du HCR, 68%, contre seulement 44% des hommes[55]. Tandis que les hommes sont plus à même d'obtenir une résidence via le système de parrainage lié à l'emploi. Cette absence de résidence légale est également le marqueur de l'impossibilité pour les femmes de se tourner vers les autorités locales, ou d'avoir accès à un recours légal en cas de violence basée sur le genre (VBG) à leur encontre.

Les violences à l'égard des femmes : violences sexuelles et violences basées sur le genre

La violence à l'égard des femmes[56] réfugiées Syriennes est une problématique à laquelle elles sont confrontées au quotidien, et ces incidents sont amplifiés par le contexte des déplacements forcés. En effet, les crises humanitaires et les déplacements forcés vécus par les femmes Syriennes, augmentent fortement les risques de violences sexuelles et basées sur le genre (VSGB) [57].

Le Gender Based Information Management System, rapportait notamment que 97% des incidents rapportés s'étaient produit après l'arrivée au Liban[58]. Cependant, la majorité des incidents ne sont pas rapportés aux autorités compétentes, pour diverses raisons dont la peur des représailles, le sentiment de culpabilité, la méfiance à l'égard des autorités ou encore l'absence de statut légal.

Notamment, dans un rapport de 2016, Amnesty International dénonçait les politiques discriminatoires du gouvernement libanais, qui créent des conditions propices aux abus et à l'exploitation des femmes réfugiées Syriennes. En effet, « le refus du gouvernement de renouveler les permis de résidence ont mis ces femmes dans une position précaire et les ont exposées à des abus de la part des personnes en position de pouvoir, notamment les propriétaires de logements, les employeurs-euse-s et même la police »[59].

> ***Quand ma fille et moi sommes allées à la pharmacie une fois, un homme dans une voiture a commencé à nous suivre et nous klaxonner. Ma fille et moi l'avons complètement ignoré, alors il a arrêté sa voiture et ouvert sa fenêtre, seulement pour le trouver nu dans sa voiture. J'ai eu très peur pour ma fille. C'était un homme dégoûtant et ce qu'il a fait est encore plus dégoûtant. Si l'homme avait fait ceci quand elle était seule, l'homme aurait pu la kidnapper. Je conseille à toutes les filles de quitter la maison avec un adulte, quelqu'un qui puisse les protéger[60].***

L'absence de résidence légale et de documents d'identification sont donc les raison principales pour lesquelles les femmes victimes de VSGB ne rapportent pas ces incidents auprès des autorités. A cela s'ajoute la condition économique des femmes réfugiées syriennes, qui pousse certaines d'entre elles à s'engager dans des pratiques de « relations sexuelles de survie » afin de gagner de l'argent pour nourrir leur famille. D'autre part, certaines d'entre elles sont également forcées à réaliser des faveurs sexuelles en échange de leur loyer, de nourriture ou d'un emploi. Nombreuses sont les femmes Syriennes dépendantes de leur employeur-euse-s et/ou de leur sponsor sans avoir aucun recours légal afin d'être protégées par la loi sur le travail libanaise.

ors de trajets, notamment pour aller à l'école réduit leur mobilité au quotidien. Aussi, le système restrictif de l'emploi pour les réfugié-e-s Syrien-ne-s au Liban cantonne les femmes au secteur du travail domestique (femmes de ménages, cuisine, etc.), ce qui les exposent à des risques plus élevés de VSBG, du fait de l'absence de mécanisme de plaintes et de contrôle.

La stigmatisation, la peur, la honte, le traumatisme sont également des raisons pour lesquelles les femmes ne signalent pas ces agressions et ne dénoncent pas leurs auteurs. De ce fait, les principaux actes de VBG auxquels sont confrontés les femmes réfugiées Syriennes sont les violences sexuelles, l'exploitation, les violences domestiques

> **Quand ma famille a déménagé au Liban, j'habitais dans un quartier dangereux, donc je n'étais pas autorisée à sortir de la maison pour aller à l'école, ayant peur que les hommes libanais abusent de moi sexuellement ou me soumette à des violences verbales ou des menaces. En outre, ma soeur et moi ne sommes pas autorisées à rester à la maison seule car mes parents craignent que quelqu'un entre et nous harcèle[61].**

Finalement, le risque d'harcèlement et d'agression sexuel auquel les femmes et jeunes filles réfugiées Syriennes sont confrontées dans l'espace public limite leur mobilité, et par conséquent leur accès à l'éducation et à l'emploi. Le harcèlement de rue,

et les mariages précoces et forcés. Ainsi, si les femmes et jeunes filles Syriennes sont confrontées à des risques de VSBG au sein de l'espace public[62], elles le sont également au sein de leur communauté et dans la sphère privée[63].

Souvent, en raison de la honte et du déshonneur provoqués par les agressions et harcèlements au sein de la sphère publique, conduisent également à des risques de VSBG au sein de la sphère privée[64]. En effet, dans l'article intitulé « Continuum of sexuel and gender-based violence riss among Syrian refugee women and girls in Lebanon », les auteurs démontrent que les types violences que les femmes réfugiées syriennes subissent, varient selon l'âge allant de l'adolescence à l'âge adulte[65].

Ainsi, face à la vulnérabilité économique à laquelle sont confrontées certaines familles et la volonté de protéger les jeunes filles de ces menaces d'agressions au sein de la sphère publique ou dans les camps; les familles adoptent alors des stratégies devenant elles mêmes des formes de VSBG : notamment le mariage forcé et précoce de très jeunes filles. Ainsi, selon un rapport publié par UN WOMEN, au moins 1 fille réfugiée Syrienne sur 3 est mariée du fait de la mise en place d'une stratégie d'adaptation, dite négative, par la famille[66]. En effet, 7% des femmes ont déclaré avoir organisé des mariages pour leurs enfants mineurs comme mécanisme pour faire face à leur incapacité à répondre aux besoins de base du ménage. Les trois quarts (74%) ont déclaré que les filles étaient celles qui devaient se marier, contre seulement 11% qui ont déclaré que les enfants de sexe masculin étaient mariés[67].

Si le mariage est envisagé comme une manière de protéger les jeunes filles, il constitue une forme de VBG en soi et continue à augmenter les risques de VBG au sein de la sphère privée comme le viol et/ou la violence conjugale, les violences domestiques (physiques et/ou émotionnelles) perpétrées par les membres de la famille, des problèmes de santé graves lors d'une grossesse et/ou de l'accouchement, et participe à l'abandon des études dans la majeur partie des cas.

Finalement, la possibilité de quitter un mariage abusif n'est pas sans risque pour ces femmes, notamment du fait de la stigmatisation culturelle et le tabou autour du divorce dans la culture syrienne. Dans ce cas, les jeunes femmes sont alors souvent également rejetées par leur famille. Ceci pouvant obliger certaines femmes à se tourner vers de nouvelles stratégies d'adaptation négatives pour survivre, telle que la prostitution.

> **Ils l'ont marié à un homme libanais. Moins d'un mois après leur mariage (25jours), l'homme et sa famille ont commencé à la battre, elle s'est enfuie chez ses parents, mais ils ne l'ont pas accueillis car c'est une femme mariée maintenant. Cependant, les voisins ont fait pression sur les parents pour la laisser dans la maison, mais après trois jours la fille a disparu. Un voisin qu'il connaissent l'a vu dans la Bekaa, mais elle a agit comme si elle ne l'avait pas vu et ne le connaissait pas. Il a découvert qu'elle se prostitue, ses parents essaient de la récupérer maintenant.[68]**

CONCLUSION

Si les conditions de vie des réfugié-e-s Syrien-ne-s étaient déjà précaires lors de leur arrivée au Liban, elles se sont sensiblement dégradées au cours de ces deux dernières années, du fait de la crise plurielle et historique que traverse le Liban depuis Octobre 2019. En effet la crise économique, politique et sociale est venue balayer les progrès réalisés dans certains domaines, et fait chuter de nombreux indicateurs, ramenant la condition des réfugié-e-s Syrien-ne-s à une situation proche de la survie, nécessitant la mise en place de stratégie d'adaptation parfois négatives et irréversibles. Néanmoins, ces transformations s'opèrent dans un contexte où une majeure partie de la population libanaise vit désormais sous le seuil de pauvreté et, est également contrainte d'opérer à des nouvelles stratégies de survie.

Le marasme dans lequel est englué le système politique ne semble pas fournir une issue à cette crise, et l'absence de mise en place de réforme du système provoque une défiance des institutions financières internationales et des investisseurs. Cette situation a conduit à une chute du cours de la livre libanaise, provoquant de nombreuses pénuries mais également participant à l'explosion des prix des besoins de première nécessité. Ainsi de nombreuses familles n'y ont plus accès, notamment certaines denrées alimentaires telle que la farine ou le sucre. L'insécurité alimentaire touche désormais la moitié de la population réfugiée au Liban et de nombreux foyers ont dû réduire à la fois leur quantité de nourriture ainsi que le nombre de repas par jour.

L'effondrement du marché de l'emploi du fait de la crise économique et des confinements strictes consécutifs ont participé à renforcer le chômage, et les restrictions de la liberté de mouvements des réfugié-e-s Syrien-ne-s. Ces restrictions de mouve-

-ments sont également provoquer par l'absence de résidence légale de la grande majorité des réfugié-e-s, et la peur des arrestations, des détentions arbitraires voire même de la déportation qui les assujettissent à « des enclaves de la misère urbaine au Liban »[69]

Également, cette situation économique a participé à cristalliser les tensions entre les réfugié-e-s Syrien-ne-s et la population locale, notamment du fait de la compétition pour des emplois peu qualifiés du fait que les réfugié-e-s représentent une main d'oeuvre peu cher et facilement exploitable, en raison de l'irrégularité de la majeur partie des réfugié-e-s sur le territoire libanais. Cela est accentué par le durcissement de la politique du gouvernement, avec la destruction de camps devenus trop permanents, la fermeture de commerces, et la déportation. Ceci, dans la continuité de la position exprimée par le gouvernement libanais dès le début de la crise selon laquelle, les « deux seules solutions durables pour les réfugié-e-s Syrien-ne-s sont le retour en Syrie et la réinstallation vers des pays-tiers »[70].

Finalement, cette situation précaire est d'autant plus vécue par les femmes, d'un point de vue économique d'une part et psycho-social d'autre part, puisque étant d'autant plus à risque d'être victimes de VBG aussi bien au sein de la sphère publique que la sphère privée, dans ce contexte de crise humanitaire. Contexte dans lequel, les mariages arrangés et précoces apparaissent souvent comme une manière de protéger les jeunes femmes de ces risques de VBG.

Ainsi, les conditions de vie des réfugié-e-s Syrien-ne-s se sont globalement dégradées depuis le début de la crise politique, économique et sociale, à laquelle s'est ajoutée la crise sanitaire mondiale.

Les mesures discriminatoires à l'encontre des réfugié-e-s Syrien-ne-s participent à leur stigmatisation au sein de la société libanaise, restreignant leur accès aux informations et services de santé en lien avec le COVID-19.

Le temps semble donc s'être arrêté pour les familles réfugiées syriennes et l'instabilité du pays ne permet pas une gestion adéquate de cette crise humanitaire sans précédent. Ainsi, l'espoir d'une relocalisation vers un pays tiers, ou vers une Syrie apaisée, habite la population réfugiée syrienne au Liban.

PHOTO ©: LAURE-ANNE JAILLET

Enfants réfugié-e-s syrien-ne-s dans le camp de la ville d'Aarsal, au nord du Liban.
& Distribution de colis alimentaires dans le camp de réfugié-e-s syrien-ne-s.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

[1] BUCCIANTI-BARAKAT Liliane, « Les réfugiés au Liban, entre accueil et déracinement », Hérodote, La découverte, 2016, n°160-161, p.268.

[2] C ASALONE Manuela, « La scolarisation des enfants syriens au Liban », Hommes et migrations, 2017, n°1319, p. 115

[3] Ibid, p.115

[4] Schweizerische Flüchtlingshilfe, Liban : situation des réfugiés syriens, Octobre 2019, p.10.

[5] KNUDSEN ARE John, « Campements, abris et squats », Hommes et migrations, 2017, n°1319, p. 68

[6] Schweizerische Flüchtlingshilfe, Octobre 2019, Liban : situation des réfugiés syriens, p.6

[7] Ibid, p.4

[8] Ibid, p.7

[9] RUCH Noémie, « La situation des réfugiés syriens au Liban », Les clés du Moyen Orient, 21 Janvier 2021, https://www.lesclesdumoyenorient.com/La-situation-des-refugies-syriens-au-Liban.html, consulté le 20 Février 2021

[10] BERNARD Marie-Violette, « L'article à lire pour comprendre la crise économique et humanitaire qui ébranle le Liban, FranceInfo, 10 Juillet 2017, https://www.francetvinfo.fr/monde/proche-orient/liban/l-article-a-lire-pour-comprendre-la-crise-economique-et-humanitaire-qui-ebranle-le-liban_4046953.html, consulté le 12 Décembre 2020

[11] DAVID Jean-Claude, KASSATLY Houda, « Les habitants syriens des camps du Liban, ou comment consolider le provisoire », Hommes & Migrations, 2017, n°1319, p.77

[12] UNHCR, UNICEF, WFP, « Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon (VASYR) », 2020 p.43

[13] Ibid, p.43

[14] Ibid, p.44

[16] Un MEB est un outil opérationnel permettant d'identifier et de quantifier, dans un contexte particulier et pour un moment précis, le coût moyen des besoins de base/essentiels réguliers ou saisonniers d'un ménage qui peuvent être couverts par le marché local (https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/mebcalpvffr.pdf)

[17] Ce montant correspond en monnaie locale à 350,200 livres libanaises, au moment où a été conduite l'étude de vulnérabilité des réfugiés syriens entre le 19 août et le 17 septembre 2020. Néanmoins, depuis le début de la crise économique, la livre libanaise a perdu 90% de sa valeur et s'échangeait en Mars 2021, sur le marché noir, à 15,000 livres libanaises pour un dollar soit 0,83€. Du fait de l'inflation et de la dévaluation, les familles réfugiées ne disposent en réalité que de 23,35$ soit moins de 20€.

[18] UNHCR, UNICEF, WFP, "Vulnerability Assessment of Syrian refugees in Lebanon (VASyR) 2020» op.cit., p.44

[19] RUCH Noémie, « La situation des réfugiés syriens au Liban»,Les clés du Moyen Orient, 21 Janvier 2021, https://www.lesclesdumoyenorient.com/La-situation-des-refugies-syriens-au-Liban.html, consulté le 20 Février 2021

[20] UNHCR, UNICEF, WFP, "Vulnerability Assessment of Syrian refugees in Lebanon (VASyR) 2020» op.cit., p.45

[21] DAVID Jean-Claude, KASSATLY Houda, « Les habitants syriens des camps du Liban,ou comment consolider le provisoire », op.cit., p.84

[22] Comité de la sécurité alimentaire mondiale, « S'entendre sur la terminologie », Octobre 2012, p.6, http://www.fao.org/3/md776f/md776f.pdf, consulté le 12 Janvier 2021

[23] UNHCR, UNICEF, WFP, "Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon (VASyR) 2019", p.83

[24] Schweizerische Flüchtlingshilfe, Octobre 2019, "Liban : situation des réfugiés syriens",op.cit. p.13

[25] UNHCR, UNICEF, WFP, "Vulnerability Assessment of Syrian refugees in Lebanon, (VASYR), 2020 » op.cit., p.74

[26] BALANCHE Fabrice, VERDEIL Eric, L'insertion des réfugiés au Liban : une grande précarité in Atlas du Liban : Les nouveaux défis. Presses de l'IFPO, 2016, p.33

[27] MARIA MARRANCONI Filippo, KERBAGE HARIRI Hala, « Les services de santé mentale pour les réfugiés syriens », Hommes & Migrations, 2017, n°1319, p. p.93

[28] UNHCR, UNICEF, WFP, « Vulnerability Assessment of Syrian refugees in Lebanon (VASyR) 2020 », op.cit., p.83

[29] Human Rights Watch, 2 Avril 2020, « Lebanon : Refugees at risk in Covid-19 response », https://www.hrw.org/news/2020/04/02/lebanon-refugees-risk-covid-19-response, consulté le 13 Février 2021

[30] Refugee Protection Watch, 21 Avril 2021, "Briefing on COVID and Lebanon", p.2

[31] Human Rights Watch, 2 Avril 2020, « Lebanon : Refugees at risk in Covid-19 response », https://www.hrw.org/news/2020/04/02/lebanon-refugees-risk-covid-19-response, consulté le 13 Février 2021

[32] Ibid.

[33] Schweizerische Flüchtlingshilfe, Octobre 2019, op.cit. p,11

[34] RUCH Noémie, « La situation des réfugiés syriens au Liban », op.cit.

[35] Ibid.

[36] ALAMEDDINE Lyana, « La crise économique a-t-elle exacerbé les tensions contre les réfugiés syriens ?, 30 Décembre 2020,https://www.lorientlejour.com/article/1246492/la-crise-economique-a-t-elle-exacerbe-les-tensions-contre-les-refugies-syriens-.html, consulté le 20 Janvier 2021

[37]Ibid.

[38] SANZ FUENTES Ramon, « Syrian refugees in Lebanon : a dead-end scenario », Instituto Español de Estudios Estrategicos, p.10

[39] Schweizerische Flüchtlingshilfe, « Liban : situation des réfugiés syriens », op.cit, p.8

[40] Ibid, p.14

[41] KNUDSEN Are John, « Campements, abris et squats », Hommes et migrations, 2017, n°1319, p. 67

[42] BUCCIANTI-BARAKAT Liliane, « Les réfugiés au Liban, entre accueil et déracinement », op.cit, p.264

[43] Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le terme «travail des enfants» est souvent défini comme un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental. Il s'agit d'un travail qui: est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nocif pour les enfants; et/ou interfère avec leur scolarité en les privant de la possibilité d'aller à l'école; les oblige à quitter l'école prématurément; ou les oblige à essayer de combiner la fréquentation scolaire avec un travail excessivement long et lourd.

[44] Human Rights Watch, 2 Avril 2020, « Lebanon : Refugees at risk in Covid-19 response », https://www.hrw.org/news/2020/04/02/lebanon-refugees-risk-covid-19-response, consulté le 13 Février 2021

[45] Refugee Protection Watch, 21 Avril 2020, « Briefing on COVID-19 and Lebanon », p.1

[46] Il s'agit d'un ménage au sein duquel, une femme adulte est la seule et principale décisionnaire.

[47] UN WOMEN, Septembre 2019, « Addressing gender amongst Syrian refugees in Lebanon », p.1

[48] UNHCR, UNICEF, WFP, "Vulnerability Assessment of Syrian refugees in Lebanon (VASyR) 2020 » op.cit., p.129

[49] UN WOMEN, Septembre 2019, « Addressing gender amongst Syrian refugees in Lebanon » op.cit. p.1

[50] UN WOMEN, Novembre 2018, « Unpacking gendered realities in displacement : the status of Syrian refugee women in Lebanon », p.36

[51] UNHCR, UNICEF, WFP, "Vulnerability Assessment of Syrian refugees in Lebanon (VASyR) 2020 » op.cit., p.26

[52] UN WOMEN, Novembre 2018, « Unpacking gendered realities in displacement : the status of Syrian refugee women in Lebanon », op.cit., p.5

[53] UNHCR, UNICEF, WFP, "Vulnerability Assessment of Syrian refugees in Lebanon (VASyR) 2020 » op.cit., p.12

[54] Ibid, p.127

[55] Ibid, p.131

[56] Tous actes de violence dirigés contre des femmes en tant que telles et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée - déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, Article 1.

[57] La violence basée sur le genre ou sexospécifique est la violence dirigée spécifiquement contre un homme ou une femme du fait de son sexe ou qui affecte les femmes ou les hommes de façon disproportionnée.

[58] United Nations & Government of Lebanon, Mars 2020, « Lebanon Crisis Response Plan 2017-2020, 2020 Update (LCRP) », p.20

[59] UNHCR, UNICEF, WFP, « Vulnerability Assessment of Syrian refugees in Lebanon (VASyR) 2019 » op.cit., p.12

[60] Roupetz, S., Garbern, S., Michael, S. et al. Continuum of sexual and gender-based violence risks among Syrian refugee women and girls in Lebanon. BMC Women's Health 20, 176 (2020), p.5. Citation originale : « "My daughter and I were going to the pharmacy once, when a man in a car started following us and honking. My daughter and I ignored him completely, so he stopped the car and opened the window, only to find him naked in the car. I was very scared for my daughter. He was a disgusting man and what he did was even more disgusting. If the man had done this while she was alone, the man could have kidnapped her. I advise every girl to leave the house with an adult, someone who can protect her. »

[61] Ibid, p.4. Citation originale : « ... When our family moved to Lebanon, I lived in a very unsafe neighbourhood, so I was not allowed to leave the house to attend school, fearing that the Lebanese men would take sexual advantage of me or subject me to verbal violence and threats. Moreover, my sister and I are not allowed to stay at home by ourselves because our parents fear that someone might come in and harass us. »

[62] [62] Par sphère publique, nous faisons référence aux actes de VSBG qui se produisent en dehors du foyer, dans l'espace public comme les écoles, les rues, les zones commerçantes, parcs, etc. et le plus souvent impliquant un auteur inconnu. (BMC Women's Health, p.4)

[63] Par sphère privée, nous faisons référence aux actes de violence qui se produisent au sein du foyer, typiquement derrière des portes fermées et souvent perpétrés par des membres de la famille, ami, ou quelqu'un de connu de la femme ou de la fille. (BMC Women's Health, p.4)

[64] Roupetz, S., Garbern, S., Michael, S. et al. Continuum of sexual and gender-based violence risks among Syrian refugee women and girls in Lebanon. BMC Women's Health 2020, p.10

[65] Ibid, p.10

[66] UN WOMEN, Novembre 2018, « Unpacking gendered realities in displacement : the status of Syrian refugee women in Lebanon », op.cit., p.16

[67] Ibid, p.16

[68] Roupetz, S., Garbern, S., Michael, S. et al. Continuum of sexual and gender-based violence risks among Syrian refugee women and girls in Lebanon. BMC Women's Health 20, 176 (2020), p.8. Citation originale : "They got her married to a Lebanese guy. After a while of their marriage, which lasted less than a month (25 days), the guy and his family started hitting her, she ran away to her parents' house, but they did not welcome her because she is a married woman now. However, the neighbors pressured her parents to let her into the house, but after 3 days the girl disappeared. A neighbor they know saw her in Beqaa, but she acted as if she didn't know or see him. And he finds out that she is working in prostitution; her parents are trying to get her back now."

[69] KNUDSEN ARE John, « Campements, abris et squats », Hommes et migrations, 2017, n°1319, p.1

[70] Schweizerische Flüchtlingshilfe, Octobre 2019, « Liban : situation des réfugiés syriens », p.6